

## 👉 Des difficultés à rembourser vos prêts ?

Vous rencontrez des difficultés temporaires qui occasionnent un déséquilibre financier, plusieurs solutions s'offrent à vous :

### • Demande de délai de paiement

Vous pouvez demander à votre créancier de vous accorder des délais de paiement en lui adressant un courrier :

<https://www.inc-conso.fr/content/vous-demandez-des-delaix-de-paiement-la-banque-qui-vous-accorde-un-credit>

### • Recours à l'assurance du prêt

Vous pouvez recourir à l'assurance de votre prêt afin que les mensualités soient recouvertes si cela est prévu au contrat.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21128>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21129>

### • Demande de délais de grâce

Dans certains cas (licenciement, séparation, arrêt maladie...) les obligations de remboursement de vos prêts peuvent être suspendues pour une période de deux ans maximum sans occasionner de majorations ou de pénalités de retard. Vous devez constituer un dossier avec les documents attestant des difficultés (ressources/charges) et saisir le tribunal d'Instance de votre lieu d'habitation.

<http://www.annuaires.justice.gouv.fr/annuaires-12162/annuaire-des-tribunaux-de-proximite-21775.html>

<https://www.budgetfacile.com/comptes-finances-personnelles/trop-dettes-procedure/remboursement-d-un-credit-demandez-un-delai-de-grace-a-608.html/>

### • Dépôt d'un dossier de surendettement

Vous pouvez déposer un dossier de surendettement quand les solutions précédentes ont été utilisées ou ne sont pas possibles.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N99>

[https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa\\_13594.do](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_13594.do)

[https://www.formulaires.service-public.fr/gf/getNotice.do?cerfaFormulaire=13594\\*01&cerfaNotice=51228](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/getNotice.do?cerfaFormulaire=13594*01&cerfaNotice=51228)